



## FUGEA

53, rue Louis Piérard  
B 7040 Bougnies  
Tél./fax : 065 / 33 55 03  
E-mail : [information@fugea.be](mailto:information@fugea.be)

### Communiqué de presse

Concerne : PROPOSITION DE LOI SUR LE LAIT

Bougnies, le 7-12-2006

## UNE ST NICOLAS « EMPOISONNÉE » POUR LES PAYSANS ?

Dans la logique libérale actuelle de la PAC, qui est promue par l'OMC (l'Organisation Mondiale du Commerce), la réforme PAC de 2003 n'était que la 3<sup>ème</sup> étape d'une longue réforme depuis 1992, qui vise à **dissoudre la PAC dans une agriculture mondialisée**. Dans ce détricotage qui tient lieu de réforme, la régulation du marché, la maîtrise de la production n'ont pas leur place. La Commission Européenne est donc en effet impatiente de supprimer les quotas laitiers. En effet, pour la Commission, il faudrait tout faire pour approvisionner l'industrie à des prix encore plus bas, qui seraient d'autant plus bas que l'UE, dégagée enfin de la prison des quotas, serait en surproduction garantie. Il faudrait concentrer la production dans des exploitations-usines à lait, pour abaisser les coûts de collecte de l'industrie. Face à la logique très destructrice de libéralisation des marchés et de la suppression des quotas européens (programmée par certains lobbyistes pour 2015 au plus tard !) et avec elle des paysans, une nouvelle réforme du secteur paraît inévitable. Mais quelle réforme si l'on veut sauver la production laitière paysanne durable en Europe et favoriser ainsi la souveraineté alimentaire et les réductions de consommation d'énergie (transports) ?

En Wallonie, nos paysans subissent la répression « sanitaire » (Afsca, Comité du lait, certaines laiteries,...), parfois à la limite de la légalité, suite à l'**application de sanctions souvent disproportionnées** (interdiction de livraison trop rapide sans contre expertise) encourues par ces producteurs laitiers en cas de résultats défavorables lors des analyses réalisées (germes, cellules, substances inhibitrices détectées,...). Cette course irraisonnée (santé publique) et effrénée vers du lait avec de moins en moins de germes, cellules,... provoque du stress et une démotivation profonde chez les paysans. A l'heure actuelle environ 5000 producteurs laitiers wallons se battent encore pour défendre leur activité, mais ce nombre risque fort de chuter de 50% au vu du contexte actuel...

Ce 6 décembre, nous prenons connaissance d'un projet de loi encore plus draconien promu en catimini par la CNIL (Commission Nat. Interprofessionnelle Laitière composé de CBL, BOERENBOND, FWA, Comité du lait de Battice,...).

Cette interprofession qui réunit les acteurs de la profession pointe dans son introduction **la SEULE responsabilité du producteur pour le lait livré**. Intolérable. Le paysan devient le bouc émissaire de tous les maux... de la filière et de l'industrie.

### En terme politique, nos revendications s'articulent autour des points suivants :

- Un **prix du lait rémunérateur** à 40 € cents / litre, qui couvre les coûts de production moyen dans un mode de production paysanne durable. Pour cela, la gestion de l'offre et de la demande est essentielle (**quotas**).
- Une **révision complète de la procédure d'échantillonnage peu fiable**. Lors de cette prise d'échantillon, les flacons devraient être conservés, tracés, acheminés et contrôlés dans des conditions « **inviolables** », ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Malgré cela des sanctions (suspension, remboursement, frais de destruction,...) lourdes de conséquence sont imposées au producteur.
- Un **changement fondamental du calcul de la pénalité** infligée en cas de destruction du lait incriminé. Nous demandons une fixation de la pénalité sur base du rapport entre le nombre de camions détruits (Rendac S.A.), ce qui correspond aux pertes totales par laiterie, et le nombre de litres positifs par producteur concerné. Cette somme serait centralisée dans un fonds à gestion publique, qui serait réparti ensuite parmi les laiteries.
- Le **blocage du nouveau projet de loi** relatif à la procédure en cas de résultats défavorables sur la « qualité » du lait. Nous estimons aussi bien **son contenu** (disponible sur notre site [www.fugea.be](http://www.fugea.be)) que la **procédure suivie pour son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007 purement scandaleux**. Dans le point 7.1. du projet de loi, il est cité que « **le producteur reste le seul responsable de la qualité du lait qu'il livre** ». Cette affirmation est à nos yeux, **illégal** du simple fait de la procédure d'échantillonnage actuelle, ne garantit pas l'inviolabilité des échantillons prélevés. **D'autant plus vu que cette soit disant « qualité » technique ne va pas dans le sens du « vrai » lait demandé par le consommateur mais du « plasti » lait.**

Cette proposition ne tient absolument pas compte de la situation réelle, économique, technique, psychologique et humaine que vivent les paysans producteurs de lait dans nos campagnes. Nous voulons que la souveraineté alimentaire soit mise en pratique en Wallonie et Europe pour garantir des producteurs avec une vie digne et un revenu suffisant sur tout le territoire.

**Contact presse pour interviews de paysans: 065 33.55.03 & Y-M Desbruyères, paysan 0476 260628**